



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Fédération européenne de chasse
et de conservation de la faune sauvage




Avec le soutien financier
de la commission
européenne

Publié en 2020

INDEX

- 4 PRÉFACE DU PRÉSIDENT
- 6 LE SECRÉTARIAT DE LA FACE
- 8 LES MEMBRES DE LA FACE
- 10 L'INTERGROUPE « BIODIVERSITÉ, CHASSE,
ACTIVITÉS RURALES » DU PARLEMENT EUROPÉEN
- 22 LES OISEAUX MIGRATEURS
- 26 LES GRANDS CARNIVORES
- 30 LA STRATEGIE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ
- 34 LES ARMES À FEU ET LES MUNITIONS
- 36 LES ACCORDS INTERNATIONAUX
- 40 LA SANTE ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX
- 44 LES MÉTHODES ET LES CULTURES DE CHASSE
- 46 LES FINANCES DE LA FACE



La FACE est la Fédération européenne de chasse et de conservation de la faune sauvage. Établie en 1977, elle représente les intérêts des sept millions de chasseurs à travers l'Europe en sa qualité d'organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif. Cela fait de la FACE la plus grande structure de représentation démocratique des chasseurs au monde, et probablement l'une des plus grandes organisations européennes de la société civile.

La FACE est composée des associations nationales de chasseurs de 37 pays européens, y compris les 27 États membres de l'Union européenne. La FACE a également sept Membres adhérents. Son Secrétariat est établi à Bruxelles.

La FACE défend le principe de l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987. La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers liés à la chasse – des accords internationaux régissant la conservation de la nature aux mises en œuvre au niveau local – dans le but de maintenir et promouvoir la chasse en Europe.

PRÉFACE DU PRÉSIDENT



Chers Membres, Chers Partenaires,

J'ai été élu Président de la FACE en septembre 2018 et me suis vu confier un mandat : développer une organisation plus forte. L'une de mes grandes priorités a été de mettre en exergue la Mission, la Vision et la Stratégie de la FACE. Je me réjouis d'ailleurs de constater combien cet effort considérable a été intégré dans le travail quotidien de notre organisation. De la sorte, la FACE conserve toute sa puissance lorsqu'elle défend et promeut la chasse et la conservation, notamment les traditions cynégétiques régionales tout-à-fait uniques d'Europe.

2019 a été, une fois encore, une année extrêmement intense pour la FACE. Elle a exigé que nous participions aux débats politiques portant sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et sur la mise à jour de documents d'orientation fondamentaux dans l'UE, y compris pour les aspects liés à la gestion des grands carnivores et aux saisons de chasse pour les oiseaux migrateurs. La FACE a également contribué activement aux discussions politiques relatives à la peste porcine africaine chez le sanglier.

S'agissant de son programme de conservation, la réforme de la PAC a mené la FACE et ses Membres à travailler d'arrache-pied afin d'assurer que nous puissions améliorer les conditions nécessaires à la chasse au petit gibier en Europe. Les chasseurs européens ont demandé que des priorités claires soient définies pour l'agriculture après 2020, notamment en enrayant la perte de biodiversité et en améliorant les conditions pour le petit gibier.

L'année 2019 a également revêtu une importance stratégique majeure pour les chasseurs européens car un nouveau Parlement européen (PE) a été élu. La FACE s'est efforcée avec succès de rétablir l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales ». Le soutien de 140 Députés du Parlement européen nous a été acquis grâce au vaste programme de travail développé dans ce domaine. Les Membres de la FACE sont bien conscients de ce que la position de l'Union européenne domine l'agenda politique international, ce qui affecte la chasse et la conservation dans tous les pays de notre continent.

La FACE ne serait pas ce qu'elle est sans ses Membres. Nous nous devons dès lors de travailler ensemble pour veiller à ce les intérêts de chacun des 7 millions de chasseurs en Europe se trouvent au cœur des décisions adoptées en matière de chasse et de gestion de la faune sauvage. Outre les réponses que vous pouvez apporter aux demandes spécifiques du Secrétariat, vous pouvez également nous aider à des degrés divers, par exemple en téléchargeant des nouveaux projets sur le site www.biodiversitymanifesto.com et permettre ainsi d'élargir notre base de connaissances.

Nous vous sommes extrêmement reconnaissants pour votre soutien constant !

Torbjörn Larsson
Président de la FACE



LE SECRETARIAT DE LA FACE

L'équipe de la FACE fait fonctionner son Secrétariat, qui est établi à Bruxelles. L'équipe allie une passion pour la chasse et la conservation à une expertise dans toute une série de domaines clés. Elle veille à la pérennité de la chasse en Europe.

LE PERSONNEL DE LA FACE EN 2019

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dr. David Scallan

ADMINISTRATION

Sandrine Dehoux
Office & Business Manager
faisant fonction (jusque 10/2019)

Charlotte Nyffels
Office & Business Manager
(à partir de 10/2019)

CONSERVATION

Dr. David Scallan
Senior Conservation Manager
(jusque 04/2019)

Cy Griffin
Senior Conservation Manager
(à partir de 09/2019)

Roderick Enzerink
Wildlife Policy Officer (jusque 05/2019)

Daniel Švrčula
Conservation Policy Assistant

Annemie Rose Janssen
Conservation Policy Assistant

Sabrina Dietz
Wildlife Policy Assistant

AFFAIRES JURIDIQUES ET PUBLIQUES

Angela Popovic
Public Affairs Manager (jusque 04/2019)

Roderick Enzerink
Public Affairs Manager
(à partir de 05/2019)

Tom Van de Maele
Legal Affairs Officer (jusque 10/2019)

Levina de Jonge
Public Affairs Assistant

COMMUNICATIONS

Alessio Borrello
Communication Manager

Diana Selaru
Communications Officer

Sabine Borgers-Guse
Senior Translator

Bob Groome
Communication and Policy Assistant



LES MEMBRES DE LA FACE

La FACE collabore avec ses Membres, ses partenaires et les institutions européennes pour faciliter la compréhension, la prise de mesures et les échanges d'informations par le biais de réunions régulières avec ses Membres et avec des représentants du Parlement européen et de la Commission européenne.

La FACE ne serait pas ce qu'elle est sans ses Membres.

La communauté des Membres de la FACE rassemble l'expertise, les connaissances, les structures et l'influence de la chasse en Europe. La FACE est constituée d'associations nationales de chasseurs de 37 pays européens, dont l'ensemble des 28 États membres de l'UE, ainsi que d'autres pays membres du Conseil de l'Europe.

LES MEMBRES EFFECTIFS

Albanie : Federata Kombetare Shqiptare per Gjueti dhe Konservim

Allemagne : Deutscher Jagdverband

Autriche : Jagd Österreich

Belgique : Asbl wallonne du Royal Saint-Hubert Club de Belgique

Belgique : Hubertus Vereniging Vlaanderen vzw

Bosnie-Herzégovine : Lovački Savez Herceg Bosne (LSHB)

Bosnie-Herzégovine : Lovački Savez Republike Srpska (LSRS)

Bosnie-Herzégovine : Savez Lovačkih organizacija BiH (SLOBiH)

Bulgarie : Съюз на ловците и риболовците в България

Chypre : Κυπριακή Ομοσπονδία Κυνηγίου και Διαθρησκείας Αγρίας Ζωικής

Croatie : Hrvatski Lovački Savez

Danemark : Danmarks Jægerforbund

Espagne : Real Federación Española de Caza (RFEC)

Sweden : Svenska Jägareförbundet

Estonie : Eesti Jahimeeste Selts

Finlande : Metsästäjäliitto

France : Fédération Nationale des Chasseurs

Grèce : Κυνηγική Συνομοσπονδία Ελλάδος

Hongrie : Országos Magyar Vadászkamara

Hongrie : Országos Magyar Vadászati Védegyelet

Irlande : FACE Ireland c/o National Association of Regional Game Councils (NARGC)

Islande : Skotveiðifélag Íslands

Italie : FACE Italia

Lettonie : Latvijas Mednieku Asociācija

Lituanie : Lietuvos Medžiotojų ir Žvejų Draugija

Luxembourg : Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg asbl

Malte : Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti (FKNK)

Monténégro : Lovački Savez Crne Gore

Norvège : Norges Jeger- og Fiskerforbund

Pays-Bas : Koninklijke Nederlandse Jagersvereniging

Pologne : Polski Związek Łowiecki

Portugal : Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)

République tchèque : Ceskomoravská Myslivecká Jednota (CMMJ)

Roumanie : Asociația Generală a Vânătorilor și Pescarilor Sportivi (AGVPS)

Royaume-Uni : FACE UK

Saint-Marin : Federazione Sammarinese della Caccia

Serbie : Lovački Savez Srbije

Slovaquie : Slovenská poľovnícka komora

Slovaquie : Slovenský Poľovnícky Zväz

Slovénie : Lovska zveza Slovenije

Suisse : JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra

Turquie : Türkiye Atıcılık ve Avcılık Federasyonu

LES MEMBRES ADHÉRENTS

Association européenne de commerce d'armes civiles (AECAC)
Association of European Manufacturers of Sporting Firearms (ESFAM)
Safari Club International (SCI)
Safari Club International Foundation (SCIF)
Fédération européenne des chasseurs à l'arc (EBF)
Conservation Force
Dallas Safari Club (DSC)

LES AUTRES MEMBRES

Présidents d'Honneur

Giovanni BANA, Gilbert de TURCKHEIM.

Membres d'Honneur

Jochen BORCHERT, Dr. Michl EBNER, John GARDINER, Martin HØJSGAARD, Yves LECOCQ, Torstein MOLAND, John Anthony SWIFT.

LES PARTENAIRES

Association européenne des chasses traditionnelles (AECT)
Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats (OMPO)
Nordic Hunters' Alliance (NHA)

COMITÉ DE DIRECTION

Président, **T. LARSSON**
Trésorier Général, **L. HOEDEMAKER**
Vice-Président, Allemagne, **V. BÖHNING**
Vice-Président, Italie, **G.L. DALL'OLIO**
Vice-Président, Région centrale, **S. ŽERJAV**
Vice-Président, France, **A. DURAND**

Vice-Président, Royaume-Uni, **I. BELL**
Vice-Présidente, Région baltique, **L. DOMBROVSKA**
Vice-Président, Région méditerranéenne, **L. FARRUGIA**
Vice-Président, Région atlantique, **J. FLANNERY**
Vice-Président, Région nordique, **K. A. GJEMS**
Vice-Président, Pologne, **J. KUCZAJ**
Vice-Président, Espagne, **I. VALLE LÓPEZ-DÓRIGA**
Vice-Président, Région sud-est, **V. VASILEV**

BUREAU

L'INTERGROUPE « BIODIVERSITÉ, CHASSE, ACTIVITÉS RURALES » DU PARLEMENT EUROPÉEN



Considéré comme l'une des plate-formes parlementaires des plus anciennes et des plus actives, l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse, Activités rurales » du Parlement européen, communément appelé Intergroupe « Chasse », intervient en tant que plateforme réunissant activement des parties prenantes au sein du Parlement européen. Il permet des débats francs entre les décideurs, la Commission européenne et les experts, le but étant d'affirmer le rôle crucial des acteurs ruraux et l'importance socio-économique de la chasse et des activités qui se déroulent dans nos campagnes.

Cet intergroupe, activement soutenu par un large éventail de Députés européens de tous les partis politiques, a pour objectif de promouvoir le rôle de la chasse et des autres formes d'utilisation durable des ressources naturelles. La FACE assure le secrétariat de cet intergroupe depuis sa création en 1985 et elle est soutenue dans sa tâche par l'Organisation européenne des propriétaires terriens assurant le co-secrétariat depuis 2004.

Cet intergroupe traite de thèmes liés à la biodiversité, à la gestion de la faune sauvage, au développement rural et à la chasse. Il aborde, en outre, les questions d'actualité et crée des liens entre la société civile et les décideurs politiques.



Le 5 mars 2019 – La gestion des prédateurs pour la conservation des espèces d'oiseaux, Parlement Européen



Le 19 mars 2019 - Souvenirs de 30 ans de politique environnementale et climatique: Evénement d'adieu du député européen Karl-Heinz Florenz, Président de l'Intergroupe depuis 2019

Mai 2019 – Campagne de la FACE en vue des élections européennes

Le Parlement européen adopte des décisions fondamentales pour



les chasseurs de l'ensemble de l'Europe. Il représente notre canal d'expression directe dans le processus de prise de décision européen mais il peut également véhiculer des voix contre la chasse. Pour se préparer aux élections européennes, la FACE a lancé une campagne dédiée qui a été couronnée de succès, au moyen d'un site internet dédié, de lettres internes et d'un Manifeste sur les élections.

Campagne #VOTE4HUNTING



La FACE a créé une page internet tout-à-fait unique reprenant les priorités des chasseurs au niveau du Parlement européen. Elle a créé un « hub » permettant aux Députés et au grand public de trouver toutes les informations, les déclarations politiques et les faits relatifs aux dossiers cynégétiques. Elle a contribué à la sensibilisation à la nécessité de promouvoir et de protéger la chasse. Parallèlement, une campagne sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) a atteint plus de 68 000 personnes. Cette activité a été renforcée par un hashtag spécifique : #VOTE4HUNTING. www.face.eu/european-elections/

Courrier invitant les Membres de la FACE à agir

La FACE a envoyé un courrier à ses Membres accompagné de deux annexes. La première offrait une vue d'ensemble des dates des

élections dans tous les pays de l'UE et la deuxième reprenant une série de sujets accompagnés de questions potentielles à poser aux candidats parlementaires. L'idée était de mettre ces questions et réponses à disposition des médias consacrés à la chasse (magazines, site internet) et des Membres de la FACE pour leurs propres publications.

Manifeste de la FACE sur les élections parlementaires européennes de 2019

La dernière action-clé a été la publication du Manifeste de la FACE sur les élections parlementaires européennes, qui a permis aux



chasseurs d'encourager les candidats parlementaires à signer le manifeste et assurer l'appui de certaines politiques. Le succès de la campagne a conduit bon nombre d'autres fédérations de chasse à créer une initiative similaire. Cette action a été plus qu'utile car elle a servi de tremplin au rétablissement de l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse, Activités rurales » du Parlement européen.



Le 10 septembre 2019 - Soutien considérable des Députés européens en faveur de l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse, Activités rurales ».

Le 10 septembre 2019, 50 Députés européens, représentant cinq groupes politiques différents, ont participé à l'événement "Dialogue sur l'avenir des activités rurales en Europe" et se sont engagés à soutenir le rétablissement de l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales ».

Cet événement, organisé au Parlement européen par la Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE) et l'Organisation européenne des propriétaires terriens (ELO), a permis de confirmer le rôle fondamental des acteurs ruraux et l'importance socio-économique des activités rurales. L'ancien Président de l'Intergroupe, Karl-Heinz Florenz, a inauguré l'événement et accueilli les participants présents, à savoir des députés européens, des représentants de grandes associations de chasseurs et des organisations de propriétaires terriens. Il a souligné l'importance de poursuivre l'Intergroupe et a rappelé la contribution majeure de ce dernier à l'agenda politique lors des précédentes législatures.

Torbjörn Larsson, Président de la FACE, a déclaré : « L'Europe est confrontée à de nombreux défis en matière de biodiversité, d'utilisation durable des territoires, de gestion de la vie sauvage et de changement climatique. Les chasseurs et les acteurs ruraux jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de politiques environnementales efficaces. Nous avons besoin d'une plateforme pour discuter des actions dédiées à la conservation de la biodiversité et à l'aménagement d'un paysage vivant ».

En 2019, la FACE a organisé et coordonné plusieurs grands événements et diverses activités en lien avec le rétablissement de l'Intergroupe.

Septembre-Décembre 2019 - La FACE rencontre des Députés européens à Strasbourg afin d'obtenir leur soutien pour l'Intergroupe.

L'équipe Affaires publiques de la FACE s'est fréquemment rendue à Strasbourg pour y rencontrer des Députés européens et obtenir leur soutien au rétablissement de l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse, Activités rurales ».

Les réunions se sont concentrées sur les problématiques les plus impérieuses en matière de chasse, notamment les grands carnivores, la Politique agricole commune (PAC), la stratégie en faveur de la biodiversité, les munitions, le Brexit et la fièvre porcine africaine (FPA).

Le 19 décembre 2019 – L'Intergroupe « Biodiversité, Chasse, Activités rurales » est approuvé

Plus de 140 Députés européens ont apporté leur soutien au rétablissement de l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen. L'utilisation durable des terres et la conservation de la biodiversité constituent des priorités pour les citoyens de l'UE, parmi lesquels figurent les propriétaires et gestionnaires terriens, les chasseurs, et les nouveaux élus du nouveau Parlement européen.



Le Député européen **Alvaro Amaro** (PPE, PT) a été un intervenant essentiel dans le rétablissement de cet Intergroupe : il a coordonné le travail qui a débouché sur ce résultat positif et a déclaré : « Cette approbation envoie un signal manifeste de soutien à la biodiversité, à la chasse et au milieu rural en Europe. L'Intergroupe animera les débats sur les défis et les solutions liés à la conservation de la

biodiversité et encouragera les bonnes pratiques dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'utilisation des terres et de la chasse. De telles actions devraient occuper le devant de la scène sur le plan international, en particulier parce qu'elles sont cruciales pour la conservation de la biodiversité et du mode de vie rural ».



LES ACTIONS-CLÉS DE LA FACE EN 2019

Du 29 janvier au 3 février 2019 - Présence de la FACE aux Salons de chasse JAGD & HUND (Dortmund, Allemagne) et au HIT Show (Vicenza, Italie)

JAGD & HUND (Allemagne) est le plus grand salon de la chasse en Europe. La FACE a participé à cette exposition et organisé en parallèle ses réunions de Bureau et de Comité de Direction ainsi qu'une conférence couronnée de succès sur la PPA chez le sanglier. Le Bureau de la FACE a également rencontré le Comité de Direction de l'Association des chasseurs allemands DJV pour une réunion commune sur les questions de chasse européennes pertinentes pour l'Allemagne. Le Président de la FACE, Torbjörn Larsson, a prononcé un discours lors de la cérémonie d'ouverture.



Le 22 février 2019 - Visite de la députée européenne Annie Schreijer-Pierik sur le site PARTRIDGE d'Oude Doorn (Pays-Bas)



La perdrix grise est une espèce symbolique des terres agricoles hollandaises. Malheureusement, cet oiseau disparaît petit à petit en raison de changements dans les pratiques agricoles. Le Projet PARTRIDGE financé par l'UE réunit des agriculteurs, des passionnés de l'ornithologie et des chasseurs, tous soucieux de la conservation de cette espèce et d'une plus grande diversité sur les terres agricoles. Afin de faire connaître ce projet, Roderick Enzerink, Wildlife Policy Officer, a organisé une visite de terrain pour l'Eurodéputée néerlandaise Annie Schreijer-Pierik. La visite a été organisée avec les partenaires du projet, Vogelbescherming Nederland, Brabants Landschap, ainsi qu'avec l'association des chasseurs néerlandais KNJV. Des agriculteurs, des chasseurs et des politiciens de la province du Brabant-Septentrional ont également assisté à la réunion.

Le 9 mars 2019 - AECT et la chasse traditionnelle d'oiseaux

Lors de l'Assemblée générale de l'AECT (Association européenne des chasses traditionnelles) à Marseille, en France, les membres de l'AECT se sont efforcés de défendre leur patrimoine culturel, parfois remontant à l'antiquité.

Les méthodes de chasse traditionnelles font parfois l'objet de critiques, mais il est important de noter qu'elles peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité, en préservant le patrimoine immatériel et en



soutenant les connaissances scientifiques.

La FACE a profité de l'occasion pour fournir des informations sur son Manifeste en vue des élections européennes ainsi que sur ses travaux sur les pratiques de chasses traditionnelles et leurs infractions (actuelles/récentes) à échelon européen.

19 mars 2019 – Agriculteurs et loups en Europe : dommages à subir ou gestion active ?



La présence accrue de grands carnivores protégés a entraîné des dommages économiques considérables pour les éleveurs et met en péril le pastoralisme traditionnel, l'économie locale et la biodiversité. C'était le message principal de la conférence organisée au Parlement européen par la COPACOGCECA, La voix unie des agriculteurs et de leurs coopératives dans l'Union européenne. Les Ministres de l'Agriculture de Finlande et de Roumanie, rejoints par le Vice-ministre de l'Agriculture croate, ont tous appelé à un changement d'approche en matière de protection des grands carnivores. Ils ont tous insisté sur la nécessité d'une procédure d'amendement pour les annexes (niveaux de protection) de la directive « habitats ». Les Députés Katainen, Andrieu, Zoana et Petir ont appuyé cet appel à une plus grande souplesse dans le statut de protection afin de protéger les agriculteurs et les chasseurs.

Le 27 mars 2019 - Présence de la FACE à des réunions nationales de Membres en France et au Royaume-Uni

Le Président de la FACE, Torbjörn Larsson, et le Secrétaire général de la FACE, Dr. David Scallan, ont été invités à assister à deux réunions nationales de Membres: l'Assemblée générale de la FNC à Paris et la réunion générale de la FACE à Londres. À Paris, ce fut une excellente occasion pour la FACE de mieux comprendre le travail considérable accompli par la FNC pour défendre et promouvoir la chasse auprès d'un million de chasseurs français. Après un discours prononcé par le Président de la FNC, Willy Schraen, les invités ont été reçus par plusieurs personnalités de renom, dont quatre ministres français.



À Londres, FACE UK a discuté des problèmes clés liés au tir et à la chasse au Royaume-Uni. La réunion a également permis à la FACE de fournir des informations actualisées sur les impacts potentiels du Brexit sur la chasse au Royaume-Uni et en Europe.



Le 11 avril 2019 – Établir les priorités pour la chasse et la conservation en Europe - Réunion des Membres de la FACE 2019

Pendant deux jours, l'Association des chasseurs néerlandais KNJV (*Koninklijke Nederlandse Jagersvereniging*) a accueilli la Réunion des Membres de la FACE aux Pays-Bas. L'événement majeur de cette Réunion des Membres de la FACE a été la tenue de la première Conférence européenne des chasseurs sur les défis de la chasse et de la conservation, rassemblant une série d'intervenants de haut niveau pour examiner les dossiers cruciaux pour les chasseurs européens, parmi lesquels figuraient l'avenir du plomb dans les munitions, la gestion des grands carnivores, la peste porcine africaine chez le sanglier, la pérennité de la chasse chez les oiseaux migrateurs, et les prochaines élections européennes.

Le 18 avril 2019 - Réunion de consultation de l'UNESCO pour les ONG

Une réunion de consultation de l'UNESCO a été organisée par les Nations Unies sur le rôle des organisations non gouvernementales accréditées au sein de l'UNESCO. Pour la FACE, l'UNESCO peut apporter une reconnaissance importante aux dimensions culturelles de la chasse. Pour l'instant, la culture cynégétique est reconnue dans certains



pays européens. Le piégeage traditionnel des oiseaux est reconnu par l'UNESCO en Autriche. La fauconnerie est, quant à elle, un excellent exemple de patrimoine culturel immatériel reconnu par l'UNESCO au niveau international et par plus de 18 pays. La fauconnerie est pratiquée dans le monde entier dans toutes les cultures depuis plus de 7 000 ans.

Du 1^{er} au 4 mai 2019 - L'Assemblée générale du CIC en Namibie

La 66^{ème} Assemblée générale du Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) s'est tenue à Windhoek, en Namibie. Le CIC a adopté une nouvelle approche lors de son Assemblée générale en organisant une conférence sur le thème « Carrefour - Ouvrir la voie pour la conservation de la faune sauvage ». La FACE a pris part à la conférence



et a profité de cette occasion pour rencontrer les leaders mondiaux de la conservation de la vie sauvage.

Le 24 juillet 2019 - Réunion de la Région baltique de la FACE

Les membres de la Région baltique de la FACE (Lettonie, Lituanie et Estonie) ont tenu une réunion de travail à Riga (Lettonie), en présence de l'association des chasseurs de Biélorussie. Cette réunion avait pour but d'examiner les développements nationaux et promouvoir la coordination régionale.

Les membres de la Région baltique de la FACE travaillent à l'élaboration de méthodes et outils novateurs pour éradiquer la Peste Porcine Africaine chez le sanglier. Ils œuvrent également en faveur d'une gestion des grands carnivores reposant sur de bonnes pratiques de chasse. Ils veillent en outre à promouvoir la chasse auprès des jeunes générations, y compris les chasseuses. Ils travaillent également à la conservation de la richesse de leur biodiversité et leurs espèces chassables, face à une opposition à la chasse mal informée.

Le 13 novembre 2019 - La FACE invitée à prendre la parole au Cercle Gaston Phoebus, en France

Le Président de la FACE, Torbjörn Larsson, était invité à s'adresser aux membres d'un important club de chasse et de tir français : le Cercle Gaston Phoebus. Créé il y a 25 ans, le Cercle compte aujourd'hui



100 membres, essentiellement des chasseurs venant du monde de l'industrie, des finances, des médias, de la presse et des services publics de même que des PDG, des journalistes et des présidents/membres de conseils d'administration d'associations nationales de chasse. Les



débats ont principalement porté sur le travail de la FACE à Bruxelles et sur les menaces et opportunités pour la chasse sur le plan international.

Le 26 novembre 2019 - Réunion de la FACE avec le Ministère de l'Environnement de la Pologne

Des fonctionnaires de haut niveau du Ministère de l'Environnement polonais, notamment le Secrétaire d'État pour l'Environnement et le Vice-Ministre de l'Environnement ont rencontré le Dr. David Scallan et le Vice-Président de la FACE pour la Pologne, M. Jarosław Kuczaj pour discuter de divers dossiers pertinents pour l'Association des chasseurs polonais.





Le 10 décembre 2019– Les chasseurs européens et les fabricants d’armes à feu pour le tir sportif rencontrent les députés européens et les représentants de l’UE à l’occasion de la cinquième édition du dîner de fin d’année de la FACE et d’ESFAM

Le dîner de fin d’année organisé annuellement par la FACE et l’Association européenne des fabricants d’armes à feu pour le tir sportif (ESFAM) a été l’occasion pour les chasseurs et les producteurs d’armes à feu destinées à la chasse et à la pratique sportive de

rencontrer des Députés européens, des fonctionnaires de la Commission européenne et des représentants d’autres organisations concernées.

Cet événement a bénéficié de la présence active et du soutien de plusieurs Députés du Parlement européen de différents groupes politiques (PPE, S&D, Renew Europe, I&D, CRE).

Les participants ont également eu l’occasion de tester leur aptitude au tir grâce à SimWay Hunt, le simulateur interactif pour la chasse et le tir sportif le plus avancé au monde, qui s’avère être un outil parfait pour la formation et l’entraînement.



LA COMMUNICATION



L'année 2019 a été synonyme d'une communication réussie pour la FACE. De nombreux efforts ont été consentis pour promouvoir le statut des chasseurs, que ce soit par les réseaux sociaux, en participant à des événements, en resserrant les liens avec nos Membres ou encore par la tenue de réunions de notre Groupe de travail Communication. Nos membres peuvent y déléguer leurs experts en la matière qui se rencontrent deux fois par an pour réfléchir sur la façon d'améliorer la communication interne et externe de notre organisation.

Le 15 février, des experts en communication de nombreuses associations de chasseurs d'Europe se sont réunis à Tallinn pour prendre part au groupe de travail communication de la FACE afin de mieux coordonner leurs efforts en vue d'une communication efficace au niveau européen.

Christopher Graffius, directeur de la communication chez **BASC UK**, a présidé les discussions visant à établir une nouvelle stratégie coordonnée pour faciliter la coopération entre les Membres de la FACE lorsque des actions à échelle européenne s'avèrent nécessaires. Le Groupe de travail Communication a produit un référentiel qui aidera les Membres de la FACE à communiquer leurs messages de manière proactive aux publics concernés.

Les prochaines élections européennes ont également été abordées.



Journée dédiée à la stratégie de communication de la FACE

Le 16 juillet, le personnel de la FACE a consacré une journée complète à la recherche de moyens pour améliorer la stratégie de communication de la FACE. En nous concentrant sur la mission, la vision et les valeurs fondamentales de la FACE, nous avons présenté différentes catégories de publics-cibles et identifié des canaux de communication et des ressources pour mieux les atteindre. Ce faisant, l'équipe s'est concentrée sur les résultats attendus du plan de travail de la FACE



Avec sa vaste expertise et son réseau solide à Bruxelles, la FACE est la seule organisation qui communique les besoins des chasseurs aux institutions européennes. Ces institutions sont importantes car elles élaborent 80% des règles concernant la chasse et la conservation de la faune sauvage en Europe. Les contributions des Membres de la FACE et leurs ressources financières sont des facteurs importants d'une stratégie de communication efficace.

Le 2 octobre, des experts en communication de nombreuses associations de chasseurs d'Europe se sont rencontrés à Bruxelles à l'occasion de la réunion du Groupe de travail Communication de la FACE afin de mieux coordonner leurs efforts en vue d'une communication efficace au niveau européen.

Christopher Graffius, a présidé les débats qui visaient à promouvoir la



présence des jeunes dans le monde cynégétique en Europe et à établir un réseau de Membres de la FACE permettant d'échanger au sujet des bonnes pratiques en la matière. Le Groupe de travail Communication prévoit d'élaborer un document offrant une vue d'ensemble de la promotion de la chasse auprès des jeunes en Europe et des divers et nombreux programmes qui vont en ce sens.

Les discussions ont également traité d'un autre point important : le lancement d'une campagne européenne sur le Manifeste de la FACE sur la Biodiversité visant à promouvoir le rôle des chasseurs dans la conservation de la nature en Europe. Les experts en communication de la FACE ont également échangé des idées sur la manière dont des campagnes nationales/régionales de défense de la chasse devraient être mises en œuvre pour être couronnées de succès.





LES OISEAUX MIGRATEURS

Introduction

La FACE a été établie en 1977 par des associations nationales de chasseurs pour participer au processus d'élaboration de la directive « Oiseaux » de l'UE grâce aux connaissances approfondies des chasseurs en termes de nature et de gouvernance de la chasse. La FACE a adopté un rôle semblable au niveau international, de par son implication conjointe avec d'autres partenaires dans le cadre de l'élaboration de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA) dans les années quatre-vingt-dix. La FACE est restée fidèle à ses origines et



reste impliquée dans ces instruments juridiques de même que dans la Convention sur les espèces migratrices (CMS). La FACE continue à relever les défis de conservation des oiseaux migrants et à garantir la chasse durable de ces espèces que nous chérissons.

Renforcement de la coopération internationale en faveur des oiseaux migrants

La FACE était ravie de participer à une réunion sur les oiseaux d'eau migrants chassables, rassemblant 18 représentants de 7 pays d'Europe du Nord, du 8 au 9 mai 2019 à Billund, au Danemark. La réunion, organisée par l'Association des chasseurs danois, avait pour objectif d'améliorer la gestion des oiseaux pouvant être chassés au-delà des frontières nationales.

Les participants se sont mis d'accord sur un programme commun nord-européen axé sur la collecte de données, la collecte durable et l'amélioration de l'habitat des oiseaux migrants (y compris la gestion des prédateurs). En outre, les bases d'un plan d'action ont été



établis. La FACE s'est réjouie de voir autant de possibilités au sein de ce groupe opérant selon un plan de travail sérieux en vue de soutenir les initiatives discutées.

Pour plus d'informations, voir : www.waterfowlersnetwork.com

Espèces de canards chassables

Bon nombre d'espèces de canards bénéficient d'une attention croissante grâce à de nouveaux plans d'action (par exemple la macreuse brune). Le statut de nombreuses populations dans le cadre de l'AEWA a été modifié au cours de ces dernières années (par exemple, le fuligule milouin et l'eider à duvet) et la chasse s'en verra parfois affectée. Les tendances des populations de certains canards communs sont actuellement à la baisse (par exemple le canard siffleur). Il est dès lors très important que la FACE reste bien au courant des dernières connaissances et données scientifiques et qu'elle s'implique dans les débats internationaux sur la conservation et l'utilisation durable.



Le Comité technique de l'AEWA réunit des experts scientifiques et techniques qui assistent le Secrétariat de l'AEWA ainsi que les gouvernements signataires dans la mise en œuvre de l'accord. Ses attributions incluent la collecte des tableaux de chasse et la planification des actions / gestion pour les oiseaux chassables d'eau. Parmi les tâches nécessitant encore une mise à jour se retrouvent la surveillance et l'établissement de rapports sur l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau. La FACE a apporté son soutien et sa contribution aux discussions sur ces points lors de la récente Réunion du Comité technique de l'AEWA, qui s'est tenue du 9 au 11 avril 2019 à Bonn, en Allemagne.

La gestion des oies en Europe

FACE a participé à la 4^e réunion de la Plateforme européenne de gestion des oies (AEWA), qui s'est déroulée du 18 au 20 juin 2019 à Perth, en Écosse. La FACE soutient depuis longtemps cette plate-forme et a contribué aux discussions et aux décisions, dans le but de préserver



les futures opportunités de chasse et de contribuer à la gestion plus large des populations croissantes d'oies en Europe et des problèmes qui leur sont associés.

Depuis 2016, les pays européens travaillent ensemble pour coordonner la gestion des oies, et plus particulièrement la chasse, à échelon international. Ceci est fait pour l'Oie des moissons *Anser fabalis*, une espèce en déclin et pour laquelle la chasse est possible, dans les limites d'un quota international, mais aussi, pour des espèces abondantes comme l'Oie à bec court *Anser brachyrhynchus*, l'Oie cendrée *Anser anser* et la Bernache nonnette *Branta leucopsis*, principalement afin de limiter les dommages causés à l'agriculture et aux habitats sensibles. Les plans internationaux de gestion de l'Oie cendrée et de la Bernache nonnette ont été adoptés par les parties à l'AEWA en décembre 2018. Au cours de la réunion en Écosse, nous avons discuté de la mise en œuvre de ces plans, et plus particulièrement des niveaux auxquels les pays souhaitent gérer les populations d'oies.

Lutte contre l'abattage illégal d'oiseaux (IKB)

Selon la FACE, la chasse durable n'a pas d'incidence sur l'abattage illégal d'oiseaux. Par contre, l'abattage illégal des oiseaux pose des problèmes pour la chasse durable !

En 2019, la FACE a continué de suivre l'évolution de cette thématique dans le cadre du Groupe spécial intergouvernemental sur l'abattage,



le prélèvement et le commerce des oiseaux sauvages migrateurs en Méditerranée (MIKT) de la Convention sur les Espèces migratrices (CMS), qui a progressé sur le plan de l'éradication de l'abattage illégal d'oiseaux (IKB).

Depuis longtemps, la FACE a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard des crimes commis envers la faune sauvage, notamment l'abattage illégal d'oiseaux. Du 8 au 10 mai 2019, la FACE a participé à la réunion conjointe de la Convention de Berne et du MIKT qui s'est tenue à Rome, en Italie. Roderick Enzerink a effectué une présentation reprenant les diverses activités entreprises par les Membres de la FACE pour lutter contre l'IKB, notamment l'adhésion de chasseurs à des mesures volontaires, la condamnation publique de l'IKB par les associations de chasse, l'organisation d'initiatives pédagogiques diverses et la promotion de chartes non contraignantes comme la Charte européenne sur la Chasse et la Biodiversité.

La FACE a également participé à la réunion de l'équipe d'Experts en écologie de l'IMPEL en Croatie les 11 et 12 novembre 2019. L'un de ces projets, placé sous la responsabilité de l'IMPEL, concerne le tourisme cynégétique. Pour le réseau de l'IMPEL, il convient surtout de s'assurer d'identifier toutes les activités illégales et de les combattre.

Les périodes de chasse aux oiseaux migrateurs - Concepts clés

La Commission européenne (CE) a lancé un processus d'actualisation des périodes de chasse aux oiseaux migrateurs (Document sur les Concepts Clés) en juillet 2018. Cette mise à jour est importante car les dates du début de la migration de printemps (et donc de la fermeture des saisons de chasse) sont souvent incohérentes entre les pays de l'UE adjacents ou reposent sur de mauvaises données. La plupart des États membres ont à présent soumis des données/études au niveau national sur les périodes de reproduction et de migration de printemps vers la CE.

Pendant le processus de révision, la FACE a clairement indiqué à la CE qu'elle soutenait une approche basée sur la voie de migration et la science pour toutes les espèces, en particulier, en utilisant les meilleures données scientifiques disponibles (telles que des études évaluées par des pairs). Plusieurs problèmes ont été soulevés au cours de ce processus, principalement par le ministère italien de l'environnement.





A summit
for the
Flyways

A global agenda for the conservation of birds and habitats
April 23rd-26th 2018 / Abu Dhabi, UAE

CONVENED BY

IN ASSOCIATION WITH

HOSTED BY

BirdLife International, CMS, MAVA, UN Environment, CMS, Sustainable Development Goals

LES GRANDS CARNIVORES

La communauté cynégétique européenne joue un rôle actif dans la conservation et la gestion des grands carnivores. Elle contribue directement à leur surveillance et à la gestion de leurs habitats et de leurs proies à travers l'Europe. Les paysages européens sont densément peuplés et multifonctionnels. Les humains et les grands carnivores doivent donc trouver un moyen de coexister. Les chasseurs font – et doivent faire – partie de la solution.

Dans cette optique, la FACE œuvre à plusieurs niveaux pour promouvoir la gestion et la conservation des populations de grands carnivores sur base de données scientifiques, tout en prenant en considération la dimension humaine afin de réduire efficacement les conflits.

La Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre les hommes et les grands carnivores

La plate-forme a été mise sur pied afin de promouvoir des manières et des moyens de minimiser les conflits entre les intérêts humains et la présence d'espèces de grands carnivores et, dans la mesure du possible, y trouver des solutions. La FACE participe activement à cette initiative.

La FACE est l'un des membres fondateurs de la Plate-forme de l'UE sur la coexistence entre les hommes et les grands carnivores. Cette plateforme représente une belle opportunité de dialogues, de échange d'informations et de partages de connaissances avec d'autres parties prenantes. En 2019, la FACE a participé aux 4 réunions de la Plateforme.

Les principaux événements liés à la plateforme en 2019 sont :

Le 14 février 2019, la FACE a participé à la réunion de lancement annuelle de la plateforme européenne. Au cours de cette réunion, les participants ont discuté des progrès accomplis avec les plates-formes régionales dans toute l'Europe.



Le 13 mai 2019, la FACE, accompagnée de ses Membres suédois et finlandais, a pris part à la 6e réunion plénière à Bruxelles. Les discussions se sont centrées sur des mises à jour pertinentes sur la réforme de la Politique Agricole Commune de l'UE et la conservation des grands carnivores, ainsi que sur l'Initiative pour les grands carnivores de l'UICN en faveur d'une déclaration européenne sur les loups effrontés.



Le 19 novembre 2019, la Plateforme organisait un atelier régional à Miercurea Ciuc (Comté de Harghita) afin de discuter de la situation de l'ours en Roumanie – et plus spécifiquement dans cette région. La FACE, son Membre (l'AGVPS) et le CIC participaient à cette réunion. Malheureusement, les autorités nationales n'étaient pas présentes, ce qui a limité les possibilités de tirer des conclusions concrètes quant aux étapes ultérieures. Les principaux points de débat ont porté sur l'interdiction de la chasse imposée en 2016, les conflits entre humains et ours, les systèmes de prévention des dommages et le tourisme (problématique) en lien avec l'observation des ours.

Groupe de travail de la FACE sur les grands carnivores

Les Membres de la FACE disposent d'un niveau important de connaissances et d'expertise pour offrir un meilleur avenir aux grands carnivores en Europe. Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques relatives aux grands carnivores – que ce soit au niveau national, de l'UE ou du Conseil de l'Europe – la FACE s'assure qu'elle dispose de l'expertise de pointe et de la base de connaissances nécessaires d'un point de vue écologique, juridique et socio-économique afin de pouvoir participer au processus au titre d'expert. La FACE utilise son réseau européen d'experts des grands carnivores rassemblé au travers de son Groupe de travail sur les grands carnivores.

Ce Groupe joue un rôle clé pour, d'une part, maintenir et développer la base de connaissances de la FACE et, d'autre part, coordonner les informations fournies par la FACE, notamment dans le cadre des processus européens.

Le 14 mai 2019, les Groupes de travail de la FACE sur les grands carnivores et les affaires juridiques se sont réunis au siège de la FACE pour une réunion commune. Les experts ont discuté du travail de la FACE et nos Membres du travail sur les grands carnivores. Les experts des affaires juridiques ont examiné les conclusions de l'Avocat général, sur la décision préjudicielle demandée par la Cour administrative suprême de Finlande (Affaire C-674/17), dont le résultat est attendu pour la fin de l'année.



Feu vert pour la chasse en tant qu'outil de gestion du loup

Au travers de la décision adoptée le 10 octobre 2019, la Cour européenne de Justice (CEJ) a confirmé que le recours à la chasse en tant qu'outil de gestion des populations d'espèces bénéficiant d'une protection stricte est compatible avec la législation de l'UE. Cette affaire porte sur des questions posées à l'égard d'une procédure préjudicielle de la Cour administrative suprême de Finlande adressées à la plus haute instance de l'UE au sujet de l'interprétation à donner aux dérogations dans le cadre de la Directive Habitats de l'UE.

Nombreux sont les États membres qui recourent à la chasse en tant qu'outil de gestion pour assurer une contribution écologique positive sur le long terme aux populations de grands carnivores ainsi qu'en relation avec la perception du public. Ce point est par ailleurs de plus en plus documenté par la recherche en sciences sociales. Après la publication de la décision, Dr. David Scallan, Secrétaire général de la FACE, a déclaré :

“Le plus important maintenant est que les États membres de l'UE appliquent la Directive Habitats de manière souple et pragmatique. La FACE et ses Membres vont entreprendre une analyse plus approfondie de tous les aspects de cette décision au sein du Groupe d'Experts sur les Grands Carnivores”.

Révision du Document d'Orientation de l'UE sur la protection des espèces

Afin de fournir des orientations sur la protection des espèces (notamment pour la gestion des grands carnivores) dans le cadre de la Directive Habitats, la Commission, en étroite consultation avec les États membres, a produit en 2007 un « Document d'orientation sur la protection stricte des espèces animales ». Dans le cadre du processus



de révision de ce document, la Commission a publié une version préliminaire en novembre 2019, laquelle a été revue par les États membres et les parties prenantes.

Pendant la période de révision, la FACE a suggéré quelques modifications et souligné la nécessité d'inclure le plan de gestion sur le lynx letton à titre d'exemple de gestion fructueuse de grands carnivores. Cette espèce est un succès en Lettonie, quant à la manière dont une gestion létale limitée et strictement contrôlée opérée par les chasseurs peut avoir un impact positif sur la population de même que sur l'acceptation sociale des grands carnivores. La finalisation du document est attendue pour 2020.



LA STRATEGIE EN MATIERE DE BIODIVERSITÉ

Introduction

Les chasseurs partagent une passion commune pour la nature et la biodiversité, facteurs essentiels de la pérennité de la chasse. C'est la raison pour laquelle les chasseurs travaillent chaque jour à travers l'Europe pour conserver et restaurer la nature et la biodiversité.

La FACE et ses Membres ont adopté le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE. Ce dernier reflète l'engagement actif des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité afin de garantir la pérennité de la chasse pour les générations futures.



Le Manifeste pour la Biodiversité

Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE (BDM) témoigne de la contribution de la chasse à la conservation de la nature au travers d'exemples concrets d'initiatives entreprises par des chasseurs en Europe au bénéfice de la faune sauvage. Chaque année, la FACE élabore un rapport de mise en œuvre afin d'évaluer les progrès engrangés dans ce domaine. Le premier rapport BDM (de 2015) avait souligné la contribution des chasseurs à la mise en œuvre de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de biodiversité au travers de 181 études de cas. Le deuxième (publié en 2016) a démontré la contribution des chasseurs à la mise en œuvre des Directives Natures de l'UE à l'aide de près de la moitié des 221 études de cas entreprises sur des sites Natura 2000. Le rapport BDM de 2017, se fondant sur 300 initiatives, a illustré la contribution des chasseurs à la conservation des habitats et des espèces sur les terres agricoles. Le rapport 2018 a mis l'accent sur la contribution des chasseurs au suivi des populations de faune sauvage





et celui de 2019 a présenté un nombre accru d'études de cas (442) et a mis en exergue la contribution des chasseurs à la réalisation des objectifs fixés par la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité.

En 2019, la FACE a mis sur pied son site internet BDM qui reprend :

- le Manifeste pour la Biodiversité et les rapports relatifs à celui-ci
- les projets recueillis
- la possibilité de partager votre projet
- des documents portant sur la chasse et la conservation.

Visitez le site www.biodiversitymanifesto.com; vous y trouverez les meilleures sources d'information sur la conservation liée à la chasse en Europe.

La FACE apprécie vivement toute nouvelle initiative BDM. Il peut s'agir d'activités de gestion des habitats et des espèces, de suivi, de recherche, de sensibilisation, etc. pour autant qu'elles soient bénéfiques pour la biodiversité et comptent sur la participation de chasseurs. Veuillez consulter notre site Web pour savoir comment y transférer votre projet.

AGRICULTURE

Réforme de la Politique agricole commune

En 2019, la FACE a poursuivi son travail sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC). La FACE lance un appel à une PAC plus durable qui remédie à la crise de biodiversité affectant les terres agricoles européennes et, de là, le statut de nombreuses espèces chassables et non chassables. Les populations de petit gibier ont, pour la plupart, connu une baisse en raison de pratiques agricoles intensives (perte considérable sur le plan de la qualité des habitats et de la nourriture, abondance limitée d'insectes) et à l'utilisation de méthodes de production agricole non durables.

Pour la FACE, la PAC post-2020 devrait récompenser les agriculteurs pour la production d'aliments qu'ils assurent ainsi que pour les services écosystémiques qu'ils créent, quelle qu'en soit la taille, et qui offrent tant aux paysans eux-mêmes qu'à l'ensemble de la société des bénéfices multiples. Pour les chasseurs, cela implique que la PAC à venir devrait intervenir plus positivement dans le domaine de la conservation des espèces de petit gibier, ce qui exige une diversité des habitats dans les paysages agricoles. Chasseurs et agriculteurs ont un rôle fondamental à jouer et un partenariat entre ces deux parties est essentiel.

Il est évident que les mesures d'écologisation actuelles n'ont pas un impact positif significatif sur la biodiversité agricole. En outre, elles peuvent souvent entraîner une charge administrative supplémentaire tant pour les paysans que pour les autorités. Dans un tel contexte, la FACE demande un nouvel instrument d'écologisation dans le cadre de la prochaine PAC afin d'assurer la cohérence de l'agriculture avec d'autres politiques existantes de l'UE comme les Directives Nature, la Directive-cadre sur l'eau, la Directive Nitrates, etc.

Contribution de la FACE à la prochaine Politique agricole commune (PAC)

En 2019, la FACE a élaboré sa position au sujet de la PAC à venir en y affirmant que la politique agricole européenne devrait :

- Récompenser les agriculteurs pour la production d'aliments qu'ils assurent ainsi que pour les services écosystémiques qu'ils rendent, quelle qu'en soit la taille, et qui offrent des bénéfices multiples tant aux paysans eux-mêmes qu'à l'ensemble de la société. Pour les chasseurs, cela implique que la PAC à venir devrait intervenir plus positivement dans le domaine de la conservation des espèces de petit gibier, ce qui exige une diversité des habitats dans les paysages agricoles.
- Encourager et aider les agriculteurs à mieux répondre aux demandes environnementales et à celles du marché, qui sont souvent en concurrence et qui sont aussi multiples.
- Établir des mesures d'encouragement à la restauration des habitats tout en offrant par la même occasion une sécurité économique aux familles d'exploitants agricoles.
- Mieux contribuer aux engagements internationaux de l'UE dans le domaine de la conservation de la biodiversité et aux Objectifs de Développement Durable concernés.
- Offrir une flexibilité aux États membres pour adapter leurs critères d'éligibilité des terres aux conditions et aux caractéristiques régionales et locales d'utilisation des terres (entre autres pour soutenir la diversité du paysage européen).

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 tire avantage du fait qu'il se fonde sur les principes de conservation de la nature et d'utilisation durable des ressources, en assurant une coexistence dans le temps entre les activités humaines et la conservation de la biodiversité. En tant que tel, il n'est pas contradictoire avec la chasse. Les rapports sur la mise en œuvre du Manifeste pour la Biodiversité (BDM) témoignent de la contribution des chasseurs à la gestion des sites Natura 2000 : un tiers des études de cas recueillies concerne des sites Natura 2000. Ceci illustre combien la chasse durable est un outil crucial dans la réalisation des objectifs de conservation de Natura 2000. Le BDM montre par ailleurs que les pratiques de gestion adoptées par les chasseurs peuvent bénéficier non seulement aux espèces de gibier mais aussi à un large éventail d'autres animaux et d'autres plantes protégés ou menacés. Ce point est important car les États membres de l'UE doivent assurer un statut de conservation favorable des habitats et des espèces d'intérêt dans l'UE dans le cadre des Directives Nature. Financement, suivi, conservation et restauration sont nécessaires à cet égard. Le BDM souligne que les chasseurs contribuent à tous ces aspects et, par conséquent, que le réseau Natura 2000 a besoin de leur soutien.

Projet PARTRIDGE : à plein régime

La FACE fait partie du Groupe de direction du projet INTERREG PARTRIDGE pour la Région de la Mer du Nord, qui vise à améliorer l'habitat de la perdrix et à favoriser une plus grande biodiversité sur les terres agricoles. Les chasseurs sont des acteurs essentiels de ce projet ; leurs actions vont du suivi au contrôle de la prédation. Le projet en est à sa troisième année et même si certains objectifs sont déjà atteints, les partenaires qu'il réunit ont demandé une prolongation de 3 ans supplémentaires afin de satisfaire pleinement les buts fixés. En février, la FACE a organisé une visite sur le terrain sur le site PARTRIDGE des Pays-Bas, Oude Doorn, pour un Député néerlandais du PE, Mme. Annie Schreijer-Pierik.

Les séminaires biogéographiques de Natura 2000

Les séminaires biogéographiques de Natura 2000 font partie du processus biogéographique de la Commission européenne établi en vue d'encourager la coopération entre parties prenantes pour une meilleure mise en œuvre des Directives Nature. Les séminaires biogéographiques représentent une belle opportunité pour la FACE et d'autres acteurs ruraux d'échanger des vues et des bonnes pratiques en matière de gestion des sites Natura 2000 et de mises en œuvre des Directives Nature.

Les séminaires biogéographiques de Natura 2000 font partie du processus biogéographique de la Commission européenne établi en vue d'encourager la coopération entre parties prenantes pour une meilleure mise en œuvre des Directives Nature. Les séminaires biogéographiques représentent une belle opportunité pour la FACE et d'autres acteurs ruraux d'échanger des vues et des bonnes pratiques en matière de gestion des sites Natura 2000 et de mises en œuvre des Directives Nature.

Séminaire Natura 2000 des Régions continentale, pannonique, steppique et Mer noire

La FACE, représentée par son membre italien, a participé au Séminaire

Natura 2000 des Régions continentale, pannonique, steppique et Mer noire. Parmi les dossiers pertinents, il est important de signaler l'atelier de travail visant à améliorer l'implication des parties prenantes dans la gestion des sites Natura 2000. Dans ce cadre, la FACE pourrait se référer à plus de 130+ projets de conservation impliquant les chasseurs au sein des sites Natura 2000, projets listés dans le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE.

Le Forum des utilisateurs de Natura 2000

Le Forum des utilisateurs de Natura 2000 rassemble les chasseurs (FACE), les propriétaires forestiers (Confédération européenne des propriétaires forestiers, CEPF), les agriculteurs (Copa-Cogeca), les pêcheurs à la ligne (Alliance européenne des pêcheurs à la ligne, EAA) et les propriétaires fonciers (Organisation européenne des propriétaires fonciers, ELO). Nos organisations représentent les principales activités environnementales, socio-économiques et socioculturelles liées aux zones rurales qui abritent la plus grande partie de la biodiversité de l'UE. Le Forum représente plus de 45 millions de citoyens européens qui possèdent, gèrent, utilisent et conservent les terres. Ce Forum s'est avéré être une plate-forme efficace pour adresser les messages communs des utilisateurs des terres aux décideurs politiques européens.



LES ARMES À FEU ET LES MUNITIONS

La FACE et ses Membres veillent à garantir aux chasseurs le droit d'acquérir, de détenir, d'utiliser et de voyager avec des armes à feu et des munitions, en toute sécurité et en l'absence de bureaucratie, restrictions ou coûts injustifiés. Concernant les armes à feu, nombre de ces aspects sont actuellement couverts par la législation européenne ; soit au travers d'une harmonisation complète, soit par des règles minimales. Par ailleurs, la FACE cherche à faciliter les processus afin de garantir aux chasseurs une bonne information et une bonne accessibilité à des munitions efficaces, abordables et disponibles à utiliser en toute sécurité aux fins prévues.

La Directive Armes : les dernières nouvelles

En 2019, la FACE a rencontré plusieurs de ses Membres et des représentants de l'industrie au sujet de la mise en œuvre nationale de la Directive Armes révisée. Au sujet de la Carte européenne d'Arme à feu, la FACE est convaincue que le marquage des composantes essentielles ne contribuera pas à une meilleure traçabilité et à un meilleur suivi de la circulation des armes. En 2019, la FACE a souligné que si les États membres adoptent différentes approches en matière de marquage, cela pourrait conduire à des restrictions au niveau de la libre circulation des chasseurs se déplaçant avec la carte.

Assemblée générale de la WFSA : munitions au plomb

La FACE a été invitée à donner une présentation sur les munitions à la session plénière du Forum mondial sur les activités de tir (WFSA), qui a eu lieu en Nuremberg, en Allemagne, le 7 mars 2019. La présentation du Dr David Scallan décrivait l'évolution du dossier en cours sur la restriction de l'UE sur l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides. Il y a été également évoqué d'autres processus affectant le plomb dans le cadre de l'Agence européenne des produits chimiques, à savoir

l'inscription du métal plomb sur la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) et le Rapport de l'ECHA (2018) appelant à plus de réglementations sur les munitions au plomb en Europe. Dr. David Scallan a souligné la nécessité pour toutes les parties prenantes de fournir des preuves pour appuyer leurs préoccupations au sujet des munitions sans plomb en prévision d'une possible restriction de l'utilisation du plomb dans les munitions à l'avenir.

Nouvelle restriction de l'UE sur l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides

En 2015, la Commission européenne (CE) demandait à l'Agence européenne des Produits chimiques (ECHA) de préparer un projet de restriction de l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides en Europe. En août 2018, la proposition de l'ECHA était envoyée à la CE. En octobre 2019, la première proposition de la CE a été débattue au sein du Comité REACH de l'UE (à savoir représentants des États membres et la CE), laissant ainsi aux Gouvernements la possibilité de fournir leur point de vue. À la suite d'un débat parlementaire au sujet de cette restriction, la FACE a fait la déclaration suivante :

- La FACE soutient l'abandon progressif de l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides.
- Jusqu'à présent, 23 États membres ont progressivement abandonné l'utilisation de la grenaille de plomb, conformément à l'Accord sur les Oiseaux migrateurs de l'Afrique-Eurasie (AEWA). Les États membres ont conçu leur réglementation de telle sorte qu'elle soit proportionnelle au risque tout en étant pratique et compréhensible pour les chasseurs et les autorités responsables de la mise en œuvre, en adéquation avec les conditions nationales.
- La FACE ne soutient pas la proposition de la CE car elle introduit des zones-tampons fixes autour des zones humides (qui n'avaient pas été recommandées par l'ECHA), une période de transition courte (plus courte encore que celle recommandée par l'ECHA), une vague

interdiction relative à la possession de grenaille de plomb qui incrimine automatiquement les chasseurs, et une définition très vaste des zones humides qui est trop complexe au vu de la finalité de cette réglementation pour être compréhensible par les chasseurs et les autorités responsables de leur mise en œuvre sur le terrain

Proposition de restriction du plomb dans toutes les munitions, sollicitée par la Commission européenne

En 2019, la Commission européenne (CE) a demandé à l'Agence européenne des Produits chimiques (ECHA/AEPC) de préparer une proposition de restriction couvrant le risque pour la faune sauvage et les êtres humains (par la consommation de viande de gibier) de la présence de plomb dans toutes les munitions (grenaille et balles), y compris pour le tir à la cible. Le plomb des plombs de pêche était également concerné par cette requête. Le courrier de la CE à l'AEPC, qui a été rendu public le 21 août 2019, demandait également à l'AEPC d'examiner les questions de bien-être animal et de risque d'accidents pour les chasseurs utilisant des munitions en plomb et des alternatives.

Si l'AECP recommande alors de mettre en œuvre une action complémentaire, elle entreprendra de préparer une restriction pour tout type de plomb présent dans les munitions, en coopération avec son Comité d'évaluation des risques (CER) et son Comité d'Analyse socio-économique (CASE). À ce stade, des consultations seront organisées avec les parties prenantes concernées, y compris la FACE qui siège par ailleurs aux instances de prise de décision de l'AECP.

Bien que la FACE soutienne l'abandon progressif de l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides, elle n'est pas favorable à des interdictions générales du plomb dans les munitions. Selon la FACE, toute autre mesure, en-dehors de celles portant sur l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides, doit être proportionnelle au

regard des risques démontrés envers les populations de faune sauvage et la santé humaine par le biais de la consommation de viande de gibier (en tenant compte des mesures de gestion du risque).

Si l'AECP recommande une restriction plus large du plomb dans les munitions, cette approche sera probablement extrêmement complexe lorsqu'il s'agira de déterminer les risques réels pour les populations de faune sauvage et la santé humaine, en particulier à l'égard des mesures disponibles de gestion du risque. LA FACE et ses Membres ont répondu à l'Appel de documentation de l'AECP de décembre 2019.

Groupe de travail Munitions de la FACE

Le Groupe de travail Munitions de la FACE se réunit deux fois par an afin de débattre des évolutions politiques importantes dans le domaine des munitions.

À titre d'exemple, l'un des initiatives de ce groupe a consisté en la création d'un nouveau site internet de la FACE « Conseils sur la gestion des risques émanant des munitions au plomb » : www.leadammunitionguidance.com



LES ACCORDS INTERNATIONAUX

La FACE, en collaboration avec ses Membres et ses partenaires, contribue activement aux principaux accords internationaux et offre l'expertise, la coordination, les synergies et la sensibilisation nécessaires. À cet égard, la FACE est informée de toutes les décisions de conservation prises sur le plan international et y participe. Il s'agit également d'une occasion pour la FACE de faire connaître à l'échelle internationale le rôle des chasseurs en tant que conservationnistes, ainsi que de trouver des moyens de collaborer avec les autres conservationnistes.

La Convention de Berne

Du 3 au 6 décembre 2019, la FACE a participé à la 39^{ème} réunion du Comité permanent de la Convention de Berne à Strasbourg (France). La Convention relative à la Conservation de la Vie sauvage et du Milieu naturel en Europe (ou Convention de Berne) est le premier accord international (datant de 1979) traitant de la conservation de la nature ; il couvre quasiment l'ensemble de l'Europe ainsi que quelques pays africains (actuellement un total de 50 États).

À la fin de chaque année, les représentants des gouvernements, la Commission européenne et les ONG se retrouvent pour débattre des préoccupations environnementales et pour prendre des décisions. Cette année, les points marquants de la rencontre ont été les résultats découlant des réunions et des activités de 2019 et la contribution de la Convention de Berne après 2020 au cadre mondial actuel relatif à la biodiversité. Les enjeux brûlants abordés ont été la conservation des oiseaux, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la relation entre la biodiversité et le changement climatique et la gestion des zones protégées.

Au titre de thème d'intérêt pour la communauté cynégétique, la réunion a accueilli une proposition du gouvernement norvégien visant à amender les annexes à la Convention en déplaçant l'oie bernache de l'Annexe II (espèces strictement protégées) à l'Annexe III (espèces



protégées). Cette proposition n'a cependant pas bénéficié de la majorité des deux tiers requise en raison de l'abstention en bloc de l'UE des 28. S'agissant des EEE, la FACE s'est réjouie de voir que son 3^{ème} rapport sur la mise en œuvre du Code de conduite sur la Chasse et les EEE a été adopté. Ce document témoigne de l'importance de la contribution des chasseurs à la surveillance, à la gestion et à l'éradication des EEE, ceci dans toute l'Europe.

La FACE a également participé à l'élaboration du nouveau Plan Stratégique de Rome 2020-2030 sur l'abattage illégal d'oiseaux qui a d'ailleurs été également adopté par le Comité permanent. Même s'il

s'agit d'un programme d'action commun à la Convention de Berne et à la Convention sur les Espèces migratrices, le Plan stratégique de Rome n'a été adopté qu'au nom de la Convention de Berne.

La FACE était ravie de se tenir aux côtés de la Convention de Berne pour célébrer le 40^{ème} anniversaire de la conservation de notre patrimoine naturel. L'esprit d'ouverture de cette organisation qui la mène à travailler avec la société civile et les groupes d'experts a été précieuse pour produire des documents d'orientation bien équilibrés que la FACE utilise d'ailleurs régulièrement comme outil de référence.





AIHTS : Une meilleure mise en œuvre par les États membres de l'UE est requise

Dans le cadre de l'Accord sur des normes internationales de piégeage sans cruauté (AIHTS), les pièges utilisés pour certaines espèces figurant sur les listes de l'AIHTS doivent faire l'objet d'une évaluation au travers de normes de test approuvées et doivent être, par la suite, certifiés comme respectant les exigences en matière de bien-être établies par cet accord.

Les États membres de l'UE disposaient d'un délai jusqu'en juillet 2016 pour interdire l'utilisation de pièges non homologués conformément aux normes de l'Accord (pour les espèces mentionnées par l'AIHTS). Néanmoins, la plupart d'entre eux n'y sont pas arrivés. La FACE souhaiterait observer un plus grand progrès dans la mise en œuvre de cet accord qui pourrait être utilisé de manière plus efficace pour partager des connaissances et contribuer à la gestion de la faune

sauvage, en particulier pour les espèces exotiques invasives, à des fins de conservation et de recherche.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la FACE pour consulter notre position sur le piégeage, obtenir de plus amples informations sur l'AIHTS et connaître le travail réalisé sur les meilleures pratiques en matière de piégeage pour le chien viverrin, le rat musqué, le renard roux, la martre des pins et le castor fiber.

CITES

Le 29 janvier, la FACE a participé à la réunion de consultation de l'UE sur la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP) à la CITES.

La FACE a fourni des contributions pour les dossiers suivants : l'éléphant d'Afrique, le rhinocéros blanc, le markhor de Heptner et l'antilope Saiga. La Commission européenne a profité de cette occasion pour informer son propre processus décisionnel en vue de la CoP18.

La 18^{ème} session de la Conférence des Parties à la CITES

La 18^{ème} session de la Conférence des Parties à la CITES s'est achevée à Genève en août 2019. Pendant deux semaines, les parties et les observateurs ont examiné 56 propositions d'inscription d'espèces et plus de 150 documents de travail. La FACE a participé aux discussions, notamment sur le faisan vénéré, la girafe, le rhinocéros, l'éléphant, le lion, le léopard et bien d'autres encore.

La CITES liste le faisan vénéré

La Conférence des parties à la CITES a inscrit le faisan vénéré (*Syrmaticus reevesii*) à l'annexe 2 de la convention. La Chine a demandé cette inscription en raison de l'affaiblissement des populations sauvages de faisan vénéré (espèce endémique) en Chine. L'Annexe 2 de la CITES inclut des espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais pour lesquelles le commerce international doit être contrôlé afin d'éviter toute utilisation incompatible avec leur survie. Le commerce d'une espèce inscrite à l'Annexe 2 (y compris des parties d'animaux, par exemple des œufs / des plumes), nécessite un permis d'exportation de l'autorité de gestion CITES du pays. L'espèce s'est établie dans plusieurs pays européens et pourrait être chassée. L'inscription à la liste de la CITES n'aura pas d'effet sur la chasse de ces populations. Un permis n'est pas nécessaire pour déplacer des animaux ou leurs parties (œufs / plumes, par exemple) à l'intérieur du marché unique européen. Le permis d'exportation susmentionné est nécessaire pour importer et exporter en dehors du marché unique. L'Union européenne a pris des mesures plus strictes pour les espèces inscrites à la CITES. À l'heure actuelle, on ne sait pas encore comment l'UE réglementera le commerce du faisan vénéré. S'ils le font, une telle décision n'aura pas d'incidence sur la chasse des populations établies.

Forum régional de l'UICN à Rotterdam

Les 1^{er} et 2 juillet, la FACE a assisté au Forum régional de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Rotterdam. L'UICN n'est pas un accord international, mais bien un réseau de membres actifs dans le domaine de la conservation de la nature, qui conçoit des politiques qui sont sérieusement prises en compte au niveau gouvernemental. Il s'agissait d'une réunion préparatoire en vue du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN prévu en 2020 en France.



En 2020, d'importantes décisions seront prises concernant la stratégie internationale pour la biodiversité jusqu'en 2030. Il est important de s'engager dès le début dans ces discussions. Les sujets clés incluent la planification de la Stratégie de la biodiversité pour l'après-2020, l'agriculture durable et la réduction de la pollution par le plastique. Le CIC, l'IAF et d'autres représentants de l'utilisation durable ont rejoint la FACE.



LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX



Introduction

Les chasseurs surveillent la santé des animaux vivant à l'état sauvage et identifient les maladies telles que la peste porcine africaine, la rage et la grippe aviaire. En ce sens, ils jouent un rôle déterminant dans la protection de la santé publique et de la santé des animaux domestiques (d'élevage). A travers l'Europe, les chasseurs constituent des partenaires clés dans les initiatives de portée européenne (UE) et internationale (Organisation mondiale de la santé animale - OIE) pour combattre les zoonoses.

La FACE veille à ce que les politiques européennes soient applicables et réalistes pour les chasseurs sur le terrain. Elle prodigue également des conseils aux chasseurs quant à la meilleure manière d'effectuer les démarches administratives en rapport avec la viande de gibier, le bien-être animal et la santé publique et animale. La FACE participe à de nombreux événements et conférences à échelon international, dont les réunions du Comité consultatif pour la santé animale de la Commission européenne.

Influenza aviaire : Les chasseurs sont les gardiens de la santé des espèces sauvages

En 2019, la FACE a diffusé des informations à ses Membres au sujet de la propagation de l'influenza aviaire, même si, fort heureusement, ce fut une année calme pour cette maladie. La FACE a appelé les sept millions de chasseurs européens à rester vigilants et à signaler aux autorités nationales tout cas suspect (d'oiseaux malades ou morts). La FACE a conseillé aux organisations cynégétiques de :

- Suivre les programmes de surveillance de l'influenza aviaire et les développements en la matière ;
- Informer leurs membres au sujet de l'influenza aviaire et leur recommander d'être prudents lors de la manipulation d'oiseaux.

Peste porcine africaine : le rôle des chasseurs dans la santé de tous les animaux

En 2019, la FACE a suivi toutes les actualités au sujet de la propagation et de la gestion de la peste porcine africaine (PPA). Elle a travaillé avec différentes parties prenantes sur cette question (gouvernements, services vétérinaires, représentants de l'industrie agricole, agences alimentaires et associations nationales de chasse). La FACE a également coopéré étroitement avec la DG Santé et le Commissaire Andriukaitis.

Pendant cette année 2019, la FACE a instamment invité les chasseurs européens à être, à tout instant, pleinement conscients de la problématique de la PPA. À la moindre suspicion de cas de PPA, les chasseurs doivent immédiatement communiquer avec leurs autorités nationales. En étant les yeux et les oreilles des forêts, les chasseurs joueront un rôle dans l'éradication efficace de la PPA.

Pour combattre cette maladie, les chasseurs doivent œuvrer aux côtés de nombreux acteurs qui ne comprennent pas toujours ce qu'est la chasse. Il sera important à tout instant de communiquer les uns avec les autres de manière compréhensible. La mise en œuvre de la stratégie de l'UE sur la PPA et le maintien de mesures de biosécurité de haut niveau sont essentiels et ont été, jusqu'à présent, la seule manière permettant de s'attaquer avec succès à ce fléau.

Groupe de travail sur le bien-être et la santé des animaux

En 2019, la FACE a tenu son Groupe de travail sur le bien-être et la santé des animaux informé de sa participation aux réunions du Groupe consultatif de l'UE sur la Chaîne alimentaire et la santé des plantes et des animaux. La présence de la FACE aux rencontres de l'UE est importante pour assurer la transmission aux parties prenantes de mises à jour sur la révision des contrôles officiels de l'alimentation d'origine animale (en

remplacement du Règlement (CE) No 854/2004) et pour connaître le point de vue des organisations concernées. Ces réunions sont cruciales pour la FACE car elle peut y discuter de la mise en œuvre des règlements de l'UE, ces derniers définissant les exigences et les responsabilités pour la production de viande de gibier considérée comme alimentation.

La FACE a par ailleurs suivi les travaux de la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal, se centrant plus sur les animaux domestiques, et en particulier ceux du secteur agricole, que sur les animaux sauvages. Mais comme les chiens de chasse sont couverts par cette instance, la FACE continuera de suivre ces questions.



LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX :

MISES A JOUR/REUNIONS

Le 30 janvier 2019, à Dortmund : La conférence intitulée « Préparer les chasseurs européens à éradiquer la peste porcine africaine (PPA) » était organisée à Dortmund, en Allemagne, en marge du salon de chasse Jagd und Hund. Cette conférence de la FACE a rassemblé des experts issus de la communauté cynégétique, de la sphère scientifique, de la Commission européenne, de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), des autorités nationales ainsi que des parties prenantes des secteurs de l'agriculture et de la viande de porc de l'UE.

Le 7 mars 2019, aux Pays-Bas : Le Dutch Wildlife Health Centre et la société néerlandaise des mammifères ont organisé une réunion pour se préparer à une éventuelle épidémie de PPA. Compte tenu de la proximité géographique des zones infectées, les Pays-Bas ont élaboré différents plans de prévention et de lutte contre une éventuelle épidémie de PPA.

Les 11 et 12 mars 2019, à Prague : La 12^{ème} réunion du groupe d'experts permanent sur la peste porcine africaine en Europe, ou GF-TADs, a été organisée dans le but primordial de s'appuyer sur l'expérience de la République tchèque, qui a été le premier pays de l'UE à réussir à éradiquer la peste porcine africaine. Au cours de cette réunion, la FACE a présenté des recommandations à l'attention de la communauté cynégétique sur la manière de préparer et d'agir en période de PPA.

Le 13 mars 2019, à Prague : La FACE a participé à une séance de formation technique sur l'éradication de la PPA, axée sur l'expérience de la République tchèque. Cette initiative-cadre, qui a eu lieu à Prague, était liée à la réunion du GF-TAD et à l'initiative « une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres » (BTFS).

Le 9 avril 2019, à Bruxelles : Les recommandations de la FACE en matière de PPA ont été approuvées par les Membres de la FACE et soutenue par la DG SANTE de la Commission européenne qui les a partagées avec leur liste de contacts.

Le 20 mai 2019, à Bruxelles : La Commission européenne (DG SANTE) a organisé une réunion du comité consultatif sur la santé animale (AHAC) qui a normalement lieu trois fois par an. La FACE a assisté à la réunion et s'est intéressée aux maladies animales. La Commission a reconnu le travail de la FACE et de ses Membres et elle a accueilli favorablement les recommandations en matière de PPA adoptées par les Membres de la FACE aux Pays-Bas.

24 juillet 2019, Riga : Les Membres de la Région baltique de la FACE (Lettonie, Lituanie et Estonie) ont tenu une réunion de travail à Riga (Lettonie) visant à examiner les développements nationaux et à promouvoir la coordination régionale. La Lettonie, la Lituanie et l'Estonie travaillent à l'élaboration de méthodes et outils novateurs pour éradiquer la Peste Porcine Africaine chez le sanglier.

Le 25 juillet, en Slovaquie : Les services vétérinaires de l'État slovaque ont annoncé les premiers foyers de peste porcine africaine chez des porcs domestiques (4 cas à ce jour) à Strážné, non loin de la frontière avec la Hongrie. Quelques semaines plus tard, le 12 août, le premier cas de peste porcine africaine chez le sanglier est confirmé.

Le 1er août 2019, en Serbie : La présence de peste porcine africaine chez les porcs domestiques est également confirmée en Serbie. La situation est difficile en Bulgarie and Roumanie. La Bulgarie a dû abattre 130 000 porcs domestiques en deux semaines en raison de la propagation de la peste porcine africaine.

21 novembre 2019, Bruxelles : De nouveaux cas sont détectés dans l'ouest de la Pologne. La propagation rapide de cette maladie en Europe ne peut s'expliquer que par des activités humaines. Dans ce sens, les chasseurs doivent rester extrêmement vigilants et maintenir des normes rigoureuses en matière de biosécurité. La maladie se propage également au sud de la Bulgarie avec deux nouveaux cas détectés très près de la frontière avec la Grèce.



LES MÉTHODES ET LES CULTURES DE CHASSE

La force de la chasse réside dans sa diversité. La FACE promeut activement cette diversité de méthodes, traditions et cultures de chasse en Europe, tout en reconnaissant pleinement le principe de subsidiarité qui défère les décisions relatives à leur application au niveau national. Parmi ses partenaires à cet égard, il convient de citer l'Union internationale pour la chasse à courre, la Fédération européenne des chasseurs à l'arc (EBF), l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie (IAF) et l'Association européenne des chasses traditionnelles (AECT), pour n'en citer que quelques-uns.

Réunion de consultation de l'UNESCO pour les ONG

Le 18 avril 2019, la FACE a participé à une réunion de consultation de l'UNESCO sur le rôle des organisations non gouvernementales accréditées au sein de l'UNESCO. Au cours de la journée, le rôle des ONG au sein de l'UNESCO et la procédure d'accréditation ont été discutés. Pour la FACE, l'UNESCO peut apporter une reconnaissance importante aux dimensions culturelles de la chasse. La fauconnerie est un excellent exemple de patrimoine culturel immatériel reconnu par l'UNESCO au niveau international et par plus de 18 pays. La fauconnerie est pratiquée dans le monde entier dans toutes les cultures depuis plus de 7 000 ans.



AECT et la chasse traditionnelle d'oiseaux

Le 9 mars 2019, la FACE a assisté à l'Assemblée générale de l'AECT (Association européenne des chasses traditionnelles) à Marseille, en France. Les membres de l'AECT veillent à défendre leur patrimoine culturel, parfois remontant à l'antiquité. Les méthodes de chasse traditionnelles font parfois l'objet de critiques, même si celles-ci peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité, préserver le patrimoine culturel immatériel et en soutenir les connaissances scientifiques. La FACE soutient activement les pratiques de chasse régionales, conformément à l'Article 9.1.C de la Directive Oiseaux.

La Société de Vénerie

Le 11 juin 2019, la FACE a participé à la réunion et au dîner organisés par la Société de Vénerie, au Château de La Hulpe en Belgique, à l'attention d'invités belges, français et néerlandais. La vénerie, ou chasse à courre, est une méthode de chasse traditionnelle trouvant son origine en France il y a plus de 600 ans. Les chasseurs suivent à cheval une meute de chiens qui chassent une espèce de gibier spécifique. Plusieurs autres pays ont des pratiques similaires.



PROGRAMME DE PATRONAGE DE LA FACE



En 2019, la FACE a mis sur pied son programme de patronage afin d'offrir au secteur cynégétique un moyen d'assurer un avenir solide à la chasse et à la conservation en Europe. Le Programme de patronage de la FACE constitue une assise utile au développement d'un réseau fort et essentiel.

Le Secrétariat de la FACE est constitué d'experts intervenant dans les domaines de la conservation, de la communication, de la politique européenne et des affaires publiques et juridiques. La FACE a besoin du soutien des parties prenantes concernées afin d'être plus forte encore lorsqu'elle doit aborder les questions de politique internationale ou européenne et assurer et renforcer la promotion des atouts issus de la chasse en Europe. Les Patrons de la FACE jouissent d'un contact direct avec le Secrétariat de la Fédération à Bruxelles et bénéficient de connaissances sur les activités/ les sujets pertinents.

Le 3 février 2020, la FACE dévoilait son programme de patronage et annonçait officiellement le patronage « en or » avec **Blaser, BioAmmo** et **Jagd&Hund**. BLASER est la société allemande bien connue fondée en 1957 par Horst Blaser.



Cette entreprise fabrique des fusils et des carabines de chasse haut de gamme, mais son portefeuille comporte également un vaste éventail de produits allant des armes à feu pour la chasse à l'équipement de chasse en passant par les munitions, les optiques, les accessoires et les vêtements.

BIOAMMO LTD est un fabricant de munitions qui produit et distribue des douilles et des bourres 100% biodégradables, bio-compostables et non-toxiques sans plastique.

La mission de BioAmmo, c'est de fabriquer des cartouches de haute qualité et de grande performance tant pour la chasse que pour le tir sportif et de contribuer à l'élimination de la pollution générée par le plastique présent dans les munitions. Le matériel polymère végétal breveté de BioAmmo est tout simplement consommé par des bactéries et est ainsi transformé en une biomasse entièrement naturelle. L'humidité et la lumière du soleil n'ont pas d'effet sur sa détérioration et la durée de stockage est d'environ 5 ans. Les cartouches BioAmmo sont également disponibles en grenaille non toxique. Il suffit d'enterrer les douilles et les bourres et la nature se charge du reste !

JAGD&HUND est la plus grande foire cynégétique d'Europe. Chaque année, elle attire près de 82 000 visiteurs et 850 exposants. Elle est organisée par **Messe Dortmund GmbH**, l'un des plus grands centres d'exposition en Allemagne.

Lorsque la FACE a dévoilé son programme de patronage, Torbjörn Larsson, Président de la Fédération, a affirmé : « *Nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis sans précédents et à des menaces de grande ampleur ; notre mission commune est d'assurer le maintien de la chasse et de la conservation pour les générations à venir en Europe. Ce fantastique lancement du programme de patronage de la FACE ouvre la porte à une Fédération bien plus forte qui pourra construire le contexte propice à la chasse et à la conservation en Europe. Le programme de patronage renforcera l'influence de la FACE de même que son succès sur le plan de l'UE où 80% des règles nationales affectant la chasse et la conservation sont façonnées* ».

LES FINANCES DE LA FACE

Introduction

La FACE offre des services rentables à ses Membres. Ces services représentent une importante valeur ajoutée pour les chasseurs européens au regard de la masse de travail abattue par le Secrétariat de la FACE et du montant des cotisations des Membres. En effet, les cotisations des Membres représentent moins de dix centimes d'euro par chasseur.

C'est dans cette philosophie que la FACE propose à ses Membres et ses partenaires une gestion financière transparente et rentable, générant un maximum d'impact pour un minimum de coûts.



Les cotisations des Membres constituent la principale source de financement de la FACE. Une autre source de financement de la FACE provient de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, par le biais de la subvention LIFE pour ONG.

Transparence

La FACE est inscrite au Registre de transparence de l'UE (numéro d'identification 75899541198-85), géré conjointement par le Parlement européen et la Commission européenne. La FACE applique le Code de conduite dans toutes ses relations avec les institutions de l'UE, ainsi qu'avec les membres, fonctionnaires et autres agents desdites institutions.

Pour plus d'informations sur le Registre de transparence, veuillez consulter la page http://europa.eu/transparency-register/index_en.htm

PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2019

REVENUS

Cotisations des Membres	710.514 €
Subvention LIFE pour ONG	103.804 €
Subsides additionnels (ESFAM)	15.000 €
Initiatives de collecte de fonds	1.176 €
Produits financiers	869 €
Recouvrement de coûts (année en cours)	984 €
Recouvrement de coûts (années précédentes)	86.295 €
Total	918.642 €

DÉPENSES

Immeuble	63.571 €
Consommables	3.524 €
Administration	52.300 €
Coûts du programme de travail	113.109 €
Frais de la Présidence	14.981 €
Missions du personnel	57.966 €
Rémunération du personnel	468.170 €
Formations & Développements	39.063 €
Amortissements (charge annuelle)	19.048 €
Frais extraordinaires (années précédentes)	1.360 €
Total	833.093 €





**European Federation
for Hunting and Conservation**

Rue Belliard 205
1040 Brussels
Phone +32 2732 69 00

www.face.eu



With the financial
support of the
European Commission